

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS536

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Intégration de l'article 20 à l'article 19 pour des raisons de lisibilité et de cohérence législative.